

Melun, le 3 juin 2022

Après s'être attaquée à la destruction du maillage territorial avec le NRP (le Nouveau Rien de Proximité !), la DDFiP 77 s'attaque maintenant à l'organisation matérielle et physique des espaces de travail !

Elle décide de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, « les espaces dynamiques de travail » (c'est plus joliment dit) qui sont en fait, l'aménagement du « flex-office » (bureaux partagés) au SGC de Melun et au SGC Hôpitaux du Sud, situés à la Cité Administrative.

### **Pourquoi mettre en place le « flex-office » ?**

Avec le développement du télétravail, la mise en place du « flex-office » permet, pour la DDFiP, de :

- Lutter contre la « pétrification » des mètres carrés au détriment d'autres espaces ;
- Éviter l'isolement dans des bureaux individuels en créant de nouveaux open-spaces ;
- Réaliser des gains financiers en optimisant l'empreinte immobilière.

En bref, c'est une recherche effrénée d'économie budgétaire qui guide la DDFiP 77 sous couvert de démarche écologique (notamment dans le cadre du programme Ecofip).

### **La DDFiP77, la « bonne élève » :**

Alors qu'aucune commande n'a été faite au niveau ministériel en la matière, ce serait en réponse aux orientations de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) que la DDFiP 77 propose ce projet. Elle s'appuie notamment sur une note de la DIE du 19 avril dernier qui précise que « *Cette transformation s'appuie sur des stratégies managériales volontaristes et sur l'adéquation des lieux de travail aux nouveaux usages et besoins* ».

La DDFiP se voit donc « pionnière » en la matière.

Quant au financement du projet, pas de souci : la DDFiP a déjà sollicité le financement auprès du délégué interrégionale et sollicite également un financement auprès de la DIE et du délégué interministériel à la Transformation publique dans le cadre d'un appel à projet. La demande doit parvenir avant le 15 juin prochain. À défaut, la DDFiP 77 indique qu'elle financera ces aménagements sur ses propres deniers. C'est clair, on y voit bien ici la démarche volontariste de notre Direction.

Et la DDFiP 77 voit loin. Lors du CHSCT du lundi 30 mai, le président du CHSCT précise que le prochain service concerné par le « flex-office » serait le SIA, notamment dans la perspective d'intégrer de nouveaux services à Chamblain. Il ajoute que, pour être « rentable », la mise en place « d'espaces dynamiques de travail » doit s'effectuer sur des services de plus de 50 agents, et qu'il faut que 60 à 80 % des agents soient à 2 ou 3 jours de télétravail par semaine.

Avec des structures de 50 agents depuis le NRP, le puzzle prend forme et on dit long sur les projets néfastes de notre Direction.

### **Pour Solidaires Finances Publiques, il y a danger :**

Avec le « flex-office » de nombreuses questions se posent. En tout premier lieu, la méthode de la DDFiP : avant de mettre en place cette organisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la DDFiP 77 s'est-elle assurée que celle-ci serait adaptée au métier des SGC ? S'est-elle également assurée que cette nouvelle organisation est adaptée à l'ensemble des agents ?

Et les agents ont-ils été consultés ? Ont-ils pu donner leur avis et ont-ils été entendus ? À Solidaires Finances Publiques, de sérieux doutes subsistent surtout avec le volontarisme affiché de la DDFiP.

Au-delà de la méthode, Solidaires Finances Publiques voit dans le « flex-office » de réels dangers dans les conditions de vie au travail des agents :

- Une perte de repère pour les agents car plus aucune place attribuée au bureau. C'est la fin de la personnalisation de son espace de travail qui peut jouer sur le bien-être au travail. Avec le « flex-office » ce sera chaque jour l'inconnu ;
- Un sentiment d'être interchangeable amplifiant le sentiment de n'être qu'un pion ;
- La création encore et toujours d'open-spaces connu pour ses nuisances en particulier sonores. Impersonnels, neutres, ce sont les nouveaux espaces « modernes » dans lesquels les agents devront transporter leur matériel et tout ranger avant de partir ;
- Le risque de nouveaux conflits entre collègues avec la perte du bureau individualisé. Il faudra y trouver sa place que ce soit par le système du « premier arrivé, premier servi » ou par un éventuel planning de réservation. Il est même fort probable que certains agents choisiront toujours les mêmes places pour éviter les moins agréables et tant pis pour les autres ;
- La détérioration des échanges entre collègues. Avec un changement régulier de poste de travail, cela risque d'entraîner également des changements réguliers de collègues avec lesquels des liens de travail se sont développés ; entraînant donc une perte ici d'automatisme ou un frein à l'échange et la mutualisation d'informations .

La mise en place de ces « flex-offices » est surtout vue pour la DDFiP comme source d'économies budgétaires se cachant derrière l'impact environnemental. Le bien-être de l'agent n'est pas au cœur de ses projets. Cette modalité de travail cassera un peu plus ce qui reste des collectifs de travail et réduira les agents à des éléments interchangeables et déplaçables dans un univers dématérialisé. Ainsi, si nous suivons cette logique, d'ici quelques années, il n'y aura plus qu'un poste de travail pour 2 ou 3 agents, le télétravail sera obligatoire, et au bout du bout, notre administration sera au mieux virtuelle, au pire totalement déshumanisée.

Pour Solidaires Finances Publiques, le vernis de l'innovation tente de dissimuler la volonté toujours plus prégnante de destruction du service public et des organisations de travail.



**Un Pottok qu'est-ce que c'est ?**

*C'est un cheval basque qui a comme caractéristique d'être coriace et déterminé... comme les militantes et les militants de Solidaires Finances Publiques.*